

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 octobre 2014

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 13 octobre 2014 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 07 octobre 2014. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 30.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM. BONTEMPS Geneviève, BILLAUDEAU Christelle, GUTLEBEN Cécile, M. HANSER Geoffrey, HANSER Laura, GEILLER Philippe, Mme HORN Carmen, MM. JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BILLAUDEAU Christelle, VOGT Sylvie.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Bruno FEUERSTEIN, curé du village de 2001 à 2006.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point 10. Droit de préemption.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Chasse : Adjudication de la chasse communale 2015-2024
4. Agrément de garde-chasse
5. Travaux rue de l'III
6. Recrutement d'un agent
7. Modification de la durée de travail du poste d'adjoint technique
8. Ecole maternelle : demande de matériel informatique
9. Permis de construire
10. Droit de préemption
11. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2014

Le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2014 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Philippe GEILLER en qualité de secrétaire de séance.

3. Chasse : Adjudication de la chasse communale 2015-2024

Le Conseil Municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la Commission Communale Consultative de Chasse :

- décide de fixer à 792 ha 33ares la contenance des terrains à soumettre à la location,

- décide de procéder à la location en deux lots comprenant :

a. Lot n° 1 – 395 ha 75 ares dont 152 ha de forêt limité au Nord par le ban d'Oberentzen
à l'Est par le ban d'Hirtzfelden
au Sud par le ban de Réguisheim
à l'Ouest par le Canal Vauban,

Sont exclus du territoire chassable :

- les terrains militaires du Régiment de Marche du Tchad,

- les chasses réservées de Mme Dominique RIGEL (38 ha 18 ares) et de M. et Mme Christophe KUENTZ (27 ha 12 ares),

b. Lot n°2 – 396 ha 58 dont 20 ha de forêt limité au Nord par le ban de Munwiller et Gundolsheim
à l'Est par le Canal Vauban
au Sud par le ban de Réguisheim
à l'Ouest par le ban de Merxheim,

Sont exclus du territoire chassable :

Les sections 1, 2,3, 28 et 29 en totalité (village)

Section 30 en totalité sauf parcelle 175

Section 36 parcelles 45 à 199

Section 38 parcelles 55 – 59 - 78 – 80 - 84 – 91 à 101 – 121 – 122 – 130 – 148 à 154 – 156 à 160 – 164 – 165 – 178 – 179 – 181 à 189 – 191 - 192 – 194 à 198 – 204 à 206

Section 40 parcelle 101

Section 43 parcelles 185 – 144 – 147 – 150 – 153 – 156 – 159 – 162 – 165 – 168 – 172 – 200 – 201

Section 44 parcelle 15

- décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

Lot 1 : par convention de gré à gré

Lot 2 : par convention de gré à gré

- décide d'adopter les clauses particulières suivantes :

Lot 2 : - orientations prévues dans le projet du PLU (projets soumis à autorisation) : zone graviérable avec site de recyclage d'environ 4 ha – Parcelle 192

- sentier de l'III

- travaux de protection liés au risque d'inondation de l'III

- décide pour les lots loués par convention de gré à gré de fixer le prix de la location comme suit :
lot 1 : 9 000 €
lot 2 : 3 900 €
et d'autoriser le Maire à signer les conventions de gré à gré,
- en cas d'échec du gré à gré décide de fixer la mise à prix comme suit :
Lot 1 : 9 000 €
Lot 2 : 3 900 €,
et la date d'adjudication au samedi 10 janvier 2015 à 9h00,
- donne mandat à la Commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour réorganiser les lots et les remettre immédiatement en adjudication
- décide de ne pas demander le plan de chasse pour le compte du propriétaire
- décide de ne pas mettre à la charge du locataire des frais d'engrillagement ou de protection individuelle des plantations
- décide de mettre à la charge du locataire les frais de création et d'entretien d'aménagements cynégétiques
- décide de tolérer le passage des moutons – pâturage – vaine pâture au cours de la période du présent bail
- autorise le Maire à signer tout document en rapport avec la présente délibération
- demande au locataire du lot de chasse n°1 de communiquer les dates de battues au RMT

4. Agrément de garde-chasse

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur BOUHELIER, locataire du lot de chasse N° 2 et décide de renouveler l'agrément de Monsieur STUDER Marius, demeurant 37 rue de la gare en qualité de garde-chasse.

A signaler qu'un avis favorable a été donné par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin en date du 17 septembre 2014.

5. Travaux rue de l'III

a) Acquisition de terrain

La société de Musique « Fraternité » a émis un avis favorable à la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie du parking en vue d'élargir la voirie.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle,
- de solliciter un géomètre pour un PV d'arpentage à charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération
- d'acquérir ce terrain par acte administratif établi en mairie pour légaliser le changement de propriétaire et la transcription au Livre Foncier,

- d'autoriser M. Armand FURLING, adjoint, à représenter la commune et à procéder à la signature de ces actes, le Maire agissant en qualité d'Officier Public.

b) Travaux complémentaires

Monsieur Eric TREHIOU sort de la salle.

Vu la délibération du 9 septembre 2014 portant attribution du marché de travaux lot n° 1 « VRD » relatif à l'aménagement de la rue de l'Ill à l'entreprise TPS, pour un montant de 141 092,18 € HT ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagements complémentaires de démolition et mise aux normes d'une rampe PMR à la salle de musique,

Vu que ce marché complémentaire de travaux consiste en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu avec l'entreprise TPS, mais qui s'avèrent techniquement nécessaires de faire réaliser dans le cadre du programme de travaux d'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim ;

Vu le devis présenté par l'entreprise TPS pour les travaux complémentaires susvisés d'un montant de 2 558 € HT. ;

Vu que le montant du marché complémentaire ne dépasse pas 50 % du montant du marché principal ;

Après délibération le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 1 abstention de confier le marché complémentaire de travaux portant sur la de démolition et mise aux normes d'une rampe PMR à la salle de musique, à l'entreprise TPS, pour un montant de 2 558 HT et autorise le Président de la CCCHR à signer le devis précité en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte de la Commune de Meyenheim

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 au compte 23154 (aménagement de rues).

6. Recrutement d'un agent

En prévision du congé de maternité de Mme Emilie MULLER il convient de recruter un agent non titulaire à temps non complet du 15 décembre 2014 au 25 avril 2015 ayant pour mission le remplacement temporaire du poste d'ATSEM.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à recruter un agent non titulaire à temps non complet ;
- à signer la Convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget 2015.

7. Modification de la durée de travail du poste d'adjoint technique

Monsieur Nicolas KLEIN sort de la salle.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 91.298 du 20.3.1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération du 31 août 2011 portant création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 6,23/35^{ème},

Considérant que la modification de la durée hebdomadaire de service n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi et que par conséquent l'avis du CTP n'est pas requis.)

Le Maire :

- propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 01 novembre 2014 pour adapter le temps de travail à la réforme des rythmes scolaires,
- propose de fixer cette durée à 6,851 heures par semaine.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64, articles 64.11 et 64.13).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 16 voix pour et 1 abstention :

- de fixer la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 6,851 heures par semaine à compter du 01 novembre 2014,
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- d'autoriser le maire à signer tout acte y afférent.

8. Ecole maternelle : demande de matériel informatique

Par délibération en date du 6 février 2014 le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable à l'achat de deux ordinateurs portables pour une utilisation en dehors des heures de classe pendant les heures d'aide pédagogique.

La Direction Académique pour le Numérique à l'Ecole a été consultée pour avis et il en ressort que l'achat de tablette tactile est plus pertinent pour la tranche d'âge concernée.

Cette proposition a été soumise à Mme WURCH, Directrice de l'école maternelle, qui a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- l'achat de deux tablettes
- le transfert de crédit d'un montant de 1 200 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2183 (Matériel de bureau et matériel informatique).

9. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire déposé par M. DUMONT Rémi, pour la construction d'une maison individuelle sise rue de la gare,

10. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle 236/49 section 29 sise 4 rue des pâquerettes d'une superficie de 5 ares 56 ;

11. Divers

Au cours de la séance en date du 01 octobre 2014 les délégués du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin ont décidé :

- d'approuver le plan de financement pour l'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim pour un montant de 186 340 € HT,
- de voter les différents avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des structures périscolaires suite aux changements des horaires d'accueil consécutifs à la réforme des rythmes scolaires :
 - . avenant de 1 729,44 € pour 2014 et 3 323,60 € pour 2015 pour le site de Niederhergheim,
 - . avenant de 7 992,52 € pour 2014 et 9 367,68 € pour 2015 pour le site d'Oberhergheim,
 - . avenant de 6 653 € pour 2014 et 21 413,15 € pour 2015 pour le site des Oréades à Ensisheim ;
- d'approuver les conventions de mise à disposition de locaux scolaires et de bâtiments communaux au profit de la communauté de communes pour permettre aux délégataires d'exercer leurs missions dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- d'approuver la révision n°1 du Contrat de Territoire de Vie concernant les projets structurants financés par le Conseil Général à savoir pour la commune de Meyenheim l'aménagement de la zone artisanale en 2 tranches successives,
- d'approuver la réalisation de deux zones d'activités à Niederhergheim et à Meyenheim,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente du terrain de 14,59 ares de la ZA La Passerelle 1 pour un montant de 45 229 € à Madame BEHAGUE Célia et Monsieur LIEBMANN Mathieu pour un cabinet de masseurs-kinésithérapeutes,
- de voter les crédits suivants :
 - . 1 000 € pour les travaux de réfection de la rue de la Gare à Niederentzen,
 - . 30 000 € pour la réalisation de la zone d'activité à Meyenheim,
 - . 30 000 € pour la réalisation de la zone d'activité à Niederhergheim,
- d'approuver la motion de soutien au projet de Conseil d'Alsace.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- la signature d'un avenant négatif de 2 173 € au lot réseaux secs de l'aménagement de la ZA La Passerelle 2 à Ensisheim,
- la signature d'avenants pour l'aménagement de l'entrée nord à Oberhergheim :
 - . lot VRD pour un montant négatif de 7 645,10 € HT,
 - . lot éclairage public pour un montant de 4 427,40 € HT,
- dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim :
 - . l'attribution de la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé à la Société ELYFEC pour un montant de 725 € HT,
 - . l'attribution du lot VRD-Assainissement EP/AEP à la Société TP Schneider pour un montant de 141 092,18 €,
 - . l'attribution du lot Réseaux secs à l'entreprise VIGILEC pour un montant de 30 056,75 €,
- pour contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, d'un montant de 594 000 € pour une durée de 36 mois, taux Euribor 3 mois + marge de 0,96 point pour financer l'acquisition d'une réserve foncière de 6 ha 65 ares en ZAID Ensisheim-Réguisheim,
- pour contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, d'un montant de 410 000€ pour une durée de 15 ans au taux fixe de 2,39 %, pour financer la construction de la déchetterie intercommunale Ensisheim-Réguisheim.

La séance est close à 21 h 50.